### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**GEISS PER TEX** 

### Autres désignations commerciales

PR-NR. 4093188

Nom de la substance: tétrachloroéthylène

Numéro d'Enregistrement

01-2119475329-28-XXXX

REACH:

 N° CAS:
 127-18-4

 N° Index:
 602-028-00-4

 N° CE:
 204-825-9

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Solvant

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Richard Geiss GmbH

Rue: Lüßhof 100 Lieu: 89362 Offingen

Téléphone: 0049 8224 807 0 Téléfax: 0049 8224 807 37

e-mail: sdb@geiss-gmbh.de Internet: www.geiss-gmbh.de

Service responsable: Chef de laboratoire - Téléphone : 0049 8224 807 76

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotrufzentrale München - Téléphone : 0049 89 19 240

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 2 Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2 Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Susceptible de provoquer le cancer.

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer une allergie cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

tétrachloroéthylène

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 2 de 12

Mention

Attention

d'avertissement: Pictogrammes:







### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

PBT: non applicable vPvB: non applicable

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

### Composants dangereux

Nº CAS	Substance	Substance			
	N° CE	Nº Index	Nº REACH		
	Classification SGH				
127-18-4	tétrachloroéthylène			100 %	
	204-825-9	602-028-00-4	01-2119475329-28-XXXX		
	Carc. 2, Repr. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H351 H361 H315 H319 H317 H336 H411				

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

### Indications générales

Retirer immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer avec précaution.

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

Utiliser une protection respiratoire adéquate

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 3 de 12

Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection individuelle du premier sauveteur.

Traitement médical nécessaire.

### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire.

En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport.

### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

# Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les veux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologiste.

### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Administrer du charbon actif afin de réduire la résorption dans l'appareil digestif. Appeler immédiatement un médecin.

# Helopper 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Maux de tête.

état semi-conscient.

Vertiges.

état inconscient.

Nausée.

troubles gastro-intestinaux.

spasmes.

Réactions allergiques.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'oedème pulmonaire. Des symptômes d'intoxication peuvent apparaître après plusieurs heures; une observation médicale d'au moins 48 h s'impose donc après l'accident.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Dioxyde de carbone (CO2). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. mousse résistante à l'alcool.

### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

# 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit lui-même n'est pas combustible.

Gaz/vapeurs, toxique.

Chlorure d'hydrogène (HCI). Chlore (CI2).

Monoxyde de carbone Dioxyde de carbone (CO2).

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 4 de 12

### Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# Consignes pour une manipulation sans danger

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Transvaser et manipuler le produit uniquement en système fermé. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

# Préventions des incendies et explosion

Prévoir un dispositif de réfrigération de secours pour le cas d'un incendie environnant.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec:

Acide.

Alcalis (bases).

# Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger du rayonnement solaire. Conserver à l'écart de la chaleur.

Température de stockage conseillée : 15 - 25 °C

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solvant

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 5 de 12

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
127-18-4	Perchloroéthylène	20	138		VME (8 h)	
		40	275		VLE (15 min)	

# Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
127-18-4	Tétrachloroéthyléne; Perchloroéthylène	Acide trichloroacétique Perchloroéthylène	7 mg/l 1 mg/l	Sang	en fin de semaine avant le dernier poste de la semaine de travail

# Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation						
DNEL type			Voie d'exposition	Effet	Valeur		
127-18-4	tétrachloroéthylène						
Salarié DNEL,	à long terme		par inhalation	systémique	138 mg/m³		
Salarié DNEL,	aigu		par inhalation	systémique	275 mg/m³		
Salarié DNEL,	à long terme	104	dermique	systémique	34,9 mg/kg p.c./jour		
Consommateu	r DNEL, à long terme	70	par inhalation	systémique	34,5 mg/m³		
Consommateu	r DNEL, aigu		par inhalation	systémique	138 mg/m³		
Consommateu	r DNEL, à long terme		dermique	systémique	23 mg/kg p.c./jour		
Consommateu	r DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	1,3 mg/kg p.c./jour		

# Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu enviro	onnemental	Valeur
127-18-4	tétrachloroéthylène	
Eau douce		0,051 mg/l
Eau de mer		0,0051 mg/l
Sédiment d'	eau douce	0,903 mg/kg
Sédiment m	arin	0,0903 mg/kg
Micro-organ	ismes utilisés pour le traitement des eaux usées	11,2 mg/l
Sol		0,01 mg/kg

# 8.2. Contrôles de l'exposition





# Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 6 de 12

# Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas respirer les qaz/fumées/vapeurs/aérosols.

### Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

### Protection des mains

Porter des gants de protection.

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré). Epaisseur du matériau des gants: >= 0,4 mm

### Matériau déconseillé:

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). Caoutchouc butyle. PVC (Chlorure de polyvinyle).

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques. Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité / la perméabilité.

### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

### **Protection respiratoire**

appareil de protection respiratoire autonome (appareil isolant) (DIN EN 133).

### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide
Couleur: incolore
Odeur: comme: Éther

pH-Valeur (à 20 °C):

Modification d'état

Point de fusion: -22 °C
Point initial d'ébullition et intervalle 121 °C

d'ébullition:

Point d'éclair: non applicable

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

**Dangers d'explosion** 

Aucune information disponible.

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 7 de 12

Température d'inflammation: non applicable

Température d'auto-inflammabilité

Le produit n'est pas: S'enflamme solide:

spontanément.

gaz: Le produit n'est pas: S'enflamme

spontanément.

> 150 °C Température de décomposition:

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur: 18 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 1,62 g/cm<sup>3</sup> non applicable Densité apparente: Hvdrosolubilité:  $0.2 \, g/L$ 

(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

miscible avec la plupart des solvants organiques

2.53 Coefficient de partage: Viscosité dynamique: 0.9 mPa·s

(à 20 °C)

Viscosité cinématique: 0,52 mm<sup>2</sup>/s

(à 25 °C)

eloppement 5,76 Densité de vapeur: Aucune donnée disponible Taux d'évaporation:

9.2. Autres informations

Seuil olfactif: non déterminé

# **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

# 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Lumière. Oxygène. Acide fort Alcalis (bases). Métaux pulvérulents.

# 10.4. Conditions à éviter

forte chaleur.

Temperature > 150 °C

Lumière.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants, fortes.

Acide fort

Alcalis (bases).

Oxygène.

Métaux pulvérulents.

Métaux alcalins.

Métaux alcalino-terreux.

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 8 de 12

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Gaz/vapeurs, toxique. Gaz/vapeurs, toxique.

Gaz/vapeurs, irritant.

Chlore.

Chlorure d'hydrogène (HCI).

phosgène.

Monoxyde de carbone.

Dioxyde de carbone (CO2).

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance		70,		
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
127-18-4	tétrachloroéthylène				
	orale	DL50 3005 mg/kg	Rat	ECHA	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 3786 mg/l	Rat	ECHA	

### Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

# Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (tétrachloroéthylène)

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Susceptible de provoquer le cancer. (tétrachloroéthylène)

Susceptible de nuire au fœtus.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (tétrachloroéthylène)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Information supplémentaire référentes à des preuves

Indications pour substance: propriétés nuisibles à la santé, Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange, Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000

Page 9 de 12

Nº CAS	Substance							
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode	
127-18-4	tétrachloroéthylène							
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5 mg/l	96 h	Limanda limanda	ECHA		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	3,64		Chlamydomonas reinhardtii	ECHA		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	8,5 mg/l		Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit: Difficilement biodégradable.

Nº CAS	Substance					
	Méthode	Valeur	d	Source		
	Évaluation					
127-18-4	tétrachloroéthylène					
	OCDE 301C/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-F	11 %	28	ECHA		
	N'est pas facilement biodégradable (selon les critères OCDE).					

# 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
127-18-4	tétrachloroéthylène	2,53

### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
127-18-4	tétrachloroéthylène	49	Lepomis macrochirus	ECHA
			(crapet arlequin)	

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

# 12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

# Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

### Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 10 de 12

ent. Adelya

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1897

**TÉTRACHLORÉTHYLÈNE** 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

6.1 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage: 6.1 Étiquettes:



Code de classement: T1 5 L Quantité limitée (LQ): Quantité exceptée: E1 Catégorie de transport: 2 60 Nº danger: Ε Code de restriction concernant les

tunnels:

# Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1897

**TÉTRACHLORÉTHYLÈNE** 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

III 14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes:



T1 Code de classement: 802 Dispositions spéciales: Quantité limitée (LQ): 5 L E1 Quantité exceptée:

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1897

**TETRACHLOROETHYLENE** 14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU:

6.1 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

Ш 14.4. Groupe d'emballage: 6.1 Étiquettes:



Ρ Marine pollutant:

# Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 11 de 12

Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

Quantité exceptée:

EmS:

5 L

E1

F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

**14.1. Numéro ONU:** UN 1897

14.2. Désignation officielle de TETRACHLOROETHYLENE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 6.1

•

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 2 L Passenger LQ: Y642 Quantité exceptée: E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

IATA-Quantité maximale (cargo):

220 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR ou

L'ENVIRONNEMENT:

\*2

Adelys

Matières dangereuses: TETRACHLOROETHYLENE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxique.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII): Inscription 3: tétrachloroéthylène

2010/75/UE (COV): 100 %

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

### Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### **GEISS PER TEX**

Date de révision: 21.04.2020 Code du produit: 450000 Page 12 de 12

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes

travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des

femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.